

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoiralgerie.com>
E-mail : info@lesoiralgerie.com

A FONDS PERDUS

La finance islamique malade de la spéculation

Le gouvernement refuse d'accorder des faveurs aux banques islamiques. Jeudi 11 janvier 2007, l'Assemblée populaire nationale (APN), réunie en séance plénière consacrée aux questions orales destinées aux membres du gouvernement, avait interpellé le ministre des Finances, M. Mourad Medelci, sur le traitement qu'il leur réserve. M. Medelci avait rappelé que l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, qui organise la constitution et le fonctionnement des banques et établissements financiers dans notre pays, ne comporte pas des conditions spécifiques pour les banques islamiques. Les banques désirant exercer en Algérie devront donc se conformer à cette loi mais elles pourront, si elles le souhaitent, placer sur le marché des produits financiers islamiques. Toutefois, ajoute M. Medelci, ces banques restent soumises aux règles prudentielles en vigueur. Le ministre a été catégorique en affirmant qu'il était exclu que des mesures préférentielles spécifiques à ce type d'établissements soient prises.

Bulle spéculative passagère, donc phénomène de mode lié au réchauffement des pratiques religieuses ou réorientation durable des pratiques et usages financiers dans nos sociétés, la finance islamique revient partout au premier plan de l'actualité.

La baisse générale des taux des intérêts contraint les banques à relever leurs frais bancaires et à lancer de nouveaux produits et services parmi lesquels la finance islamique.

D'autres considérations commandent le boom de la finance islamique évaluée à un peu plus de 300 milliards de dollars à fin 2005 : il date du rapatriement des fonds

moyen-orientaux vers leur pays d'origine, suite aux événements du 11 septembre 2001, de peur de passer à la trappe de la justice occidentale dans sa lutte contre les mouvements terroristes d'obédience wahhabite, avec le transfert ou de rapatriement de l'activité boursière vers la région. La capitalisation boursière du marché saoudien a été multipliée par 10 durant les 5 dernières années. Le mouvement est également démultiplié par la flambée du baril, qui a fait exploser les liquidités et les économies des pays pétroliers, dans un contexte d'inégalités sociales flagrantes. Fin 2004, on dénombrait au Moyen-Orient plus de 300 000 riches, avec une fortune cumulée de 1 000 milliards de dollars.

Ce à quoi s'ajoutent les pharaoniques et méga-méga-projets d'infrastructures et de BTP. La finance islamique moderne, née dans les années 1960 en Egypte, puis 1970 à Dubaï, cesse d'être une niche de marché exotique et peu compétitive. Sa particularité tient à l'émission d'obligations sans taux d'intérêt, ou sukuk.

Le Coran bannit l'usure, à laquelle il préfère le partage des profits et des pertes. Mais il condamne aussi toute forme d'incertitude et de spéculation, ainsi que l'investissement dans les secteurs impurs : armes, alcool, porc, jeux d'argent, pornographie.

Les sukuk représentent 81% des nouvelles émissions d'emprunts dans le Golfe au premier semestre 2006, contre 25% l'année précédente. Lancés par des gouvernements ou des entreprises, ces titres sont très attractifs pour les épargnants et les spéculateurs, et sont très lucratifs pour les banques.

Arrivé aujourd'hui à matu-

rité juridique, ce marché ne semble pourtant qu'à ses balbutiements en termes de potentiel de croissance. Les banques occidentales ne s'y sont d'ailleurs pas trompées en investissant massivement le produit au Moyen-Orient qui concentre aujourd'hui la majeure partie de ce marché : 250 milliards de dollars, contre 60 milliards pour l'Asie du Sud et 5 milliards pour l'Europe. Une tendance appelée à s'inverser : les experts financiers refusent de croire que les marchés islamiques les plus prometteurs soient réellement dans le monde arabe. Selon cette logique, l'Europe représente un marché bancaire islamique potentiel plus important que l'Iran ou que la Turquie.

Malgré les doutes qui pèsent sur elle, la demande de produits financiers islamiques explose partout. L'anglais Lloyds TSB vient ainsi de créer un compte pour les étudiants de confession musulmane en Grande-Bretagne, et le Land allemand de Saxe a émis récemment des obligations islamiques.

L'idée, chez Lloyds TSB, est de « mieux servir » les 2 millions de musulmans du pays. Bien que les dépôts des sujets musulmans de Sa Majesté ne donnent pas lieu au versement d'intérêts et Lloyds TSB prévoit de les investir exclusivement dans des produits et des activités « halal », les études montrent que, à coût équivalent, 70% d'entre eux opteraient pour la finance islamique.

Lloyds n'est pas la première banque de détail britannique à « islamiser » ses services. Dès 2003, la Hong Kong & Shanghai Bank ouvrait en Grande-Bretagne une branche islamique, forte de 21 agences sur le territoire. Depuis son lancement, 2

500 comptes bancaires islamiques ont été ouverts et l'activité a crû de 35% sur les douze derniers mois.

A Londres, la décision de favoriser le développement de la finance islamique émane du gouvernement lui-même ; le 13 juin dernier, Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier et candidat à la succession de Tony Blair, a même expliqué qu'il ambitionnait de faire de Londres « le portail occidental » de la finance islamique. Les régulateurs ont suivi, supprimant la double taxation qui handicapait jusque-là l'emprunt hypothécaire islamique.

Du côté des opérateurs français, le Crédit agricole a créé une unité de banque islamique à Bahrein en 2004 où il réalise des transactions spécifiquement islamiques tout comme le siège de la division islamique de BNP Paribas et la Société Générale qui vient de se lancer dans cette activité, via sa filiale Fimat. L'enjeu : les 4 à 5 millions de musulmans que compte l'Hexagone et, au-delà, les farineux excédents pétroliers. Est-ce à dire que l'Europe est plus prompte à se conformer à la Charia que nous ?

Peut-être bien que oui, non par affection pour les musulmans mais amour sans faille pour leurs capitaux.

Nos banques connaissent un retard évident et confirmé par moult procès en matière de transparence et de gouvernance, ce qui handicape leur développement. Autre difficulté : les normes comptables islamiques sont très hétérogènes. Le manque d'unité dans les principes de la finance islamique freine leur développement : l'Extrême-Orient est ainsi traditionnellement plus libéral en matière bancaire que les pays du Golfe. Comme on

peut le constater, non sans une certaine amertume, le torpillage du projet d'extension de la finance islamique provient de son terroir même parce que son fondement juridique est triplement éclaté.

Primo : il n'existe donc pas une finance islamique... mais des finances islamiques. En Egypte, l'université d'Al-Azhar a édicté une fatwa déclarant que l'intérêt était parfaitement licite pour l'Islam, tandis que le sultanat d'Oman a tout simplement interdit la finance islamique. Il en résulte une sorte de fragmentation du produit de la finance islamique : conçu en Malaisie, il est vendable en Arabie saoudite, beaucoup plus orthodoxe.

Secundo : l'absence de marché mondial pour ce système financier, encore parallèle, fait que deux centres névralgiques veillent à sa régulation, le premier à Kuala Lumpur qui regroupe les autorités financières des pays concernés, et le second à Bahrein pour la gouvernance. Tertio : comme pour la viande, la certification « halal » n'est pas indemne de toutes sortes de spéculations qu'on n'ont rien à voir avec les surates du Coran. Le travail d'interprétation revient à des « conseils de la Charia », composés de théologiens islamiques réputés, qui sont aussi souvent diplômés d'économie. Seuls ces arbitres suprêmes — recrutés et fort bien rémunérés par chaque établissement financier — peuvent émettre des fatwas autorisant l'introduction en Bourse préparée par Citigroup, l'emprunt hypothécaire concocté par la Lloyds ou l'émission obligatoire dirigée par HSBC. Ces oulémas, théologiens de la finance, ne sont aujourd'hui qu'une petite vingtaine sur la planète,



Par Ammar Belhimer
ambelhimer@hotmail.com

dont la plupart — une douzaine — parlent parfaitement anglais. Chacun d'entre eux siège au conseil de nombreuses banques et ils ne sont pas prêts à partager leur pouvoir. Ainsi, le label « halal » de Deutsche Bank est le fait du président de son Charia Board, Sheikh Hussein Hamid Hassan, 73 ans, un peu considéré comme le grand-père de la finance islamique.

Il est ainsi difficile de rattracher l'essor de la finance islamique à un regain de religiosité, comme en témoigne le réchauffement spéculatif boursier enregistré dans les pays du Golfe l'an dernier et que seule une hausse inédite et inattendue des cours pétroliers a pu cacher à la face du monde. En effet, les 400 milliards de dollars perdus en 2006 par les bourses saoudienne et émiratie, du fait de placements spéculatifs, au détriment de l'investissement, dépasseraient les montants des produits financiers développés dans le prolongement des recommandations divines. Ces pertes témoignent de l'appât du gain qui enrobe certaines pratiques religieuses réputées rigoristes.

L'argent n'a pas d'odeur et aucune voie du Seigneur ne semble lui être impénétrable.

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laalam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com

LA MAIN DANS LE SAC D'AMULETTES !

«Drame du monde animal. Un doberman auquel on a ordonné de mordre Belkhadem se jette sous une voiture et meurt écrasé.»

Tout sauf...

J'avais beau me frotter les yeux en me disant que mes mirettes me jouaient des tours, me pincer le bras en espérant émerger d'un mauvais rêve, rien n'y fit ! Sur mon écran télé, Aboudjerra Soltani en burnous, mais sans sa boule de cristal ni son «kanoun» de b'khour, annonçait aux téléspectateurs que «le MSP allait décrocher 30% aux prochaines législatives». Mazette ! Par quel tour de magie pendable, le bidouilleur d'amulettes peut-il ainsi annoncer un score de 30% ? Pourquoi pas 29 ? Et pourquoi pas 31 ? D'où tient-il son score de 30% ? Je veux bien que la «science» divinatoire ait fait des progrès dans les pages trash des magazines people, mais tout de même pas au point de déterminer avec cette exactitude diabolique le score d'un parti islamiste à une législative algérienne ! L'homme qui disait qu'il avait des dossiers et qui s'est calamiteusement tu ensuite, lorsque Abdekka l'a

mouché, est donc capable de déterminer de manière plus exacte que l'IFOP, IPSOS et BVA réunis son prochain score dans une élection qu'il qualifie lui-même d'ouverte et de non manipulée ? C'est fort, encore plus fort que le jour où il évoquait des quotas pour ce scrutin législatif. A la réflexion, lorsque les élections étaient organisées par l'ancien parti unique, lorsqu'un référendum se tenait du temps de Boum', les gens avaient de la retenue, évitaient de pérorer sur le plébiscite à venir. Aujourd'hui, des mecs comme Soltani mettent leur obligation de réserve dans une amulette, balancent leur dignité de chef de parti politique par-dessus leur épaule, en même temps qu'une poignée de sel contre le mauvais œil et viennent nous dire le plus sérieusement du monde qu'ils vont «faire 30% aux législatives». Ce n'est plus de la fraude. C'est le stade suprême de la fraude et du mépris des citoyens qui iront quand même voter le 17. Et vous, vous irez voter un 17 mai, alors qu'un Soltani vous jure un 8 avril qu'il obtiendra à la décimale près un score préétabli ? Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.

LES CHRONIQUES DE HAKIM LAALAM EN COFFRET
6 volumes de 2001 à 2006

VENTES DEDICACES : le mercredi 11 avril de 11h à 18h
au centre de la FIJ Maison de la presse Tahar-Djaout, Alger...

Et le jeudi 12 avril à la librairie du Tiers-monde, place Emir Abdelkader
à partir de 14 heures.

PRIX
3500 DA